



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Evaluation du cursus
« Traduction - Interprétation »
2014-2015

RAPPORT D'ÉVALUATION

**Haute Ecole de Bruxelles (HEB),
Institut supérieur de Traducteurs et Interprètes (ISTI)**

Comité des experts :
Mme Rita GODYNS, présidente,
Mme Ewa BOGUSLAWSKA, M. João ESTEVES FERREIRA, Mme Adriana GORGA,
M. Jean SOUBRIER, M. David VERHOFSTADT, experts.

3 mars 2015

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2014-2015 à l'évaluation du cursus Traduction - Interprétation. Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné¹, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu les 6 et 7 novembre 2014 à l'Institut Supérieur de Traducteurs et Interprètes de la Haute Ecole de Bruxelles. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel enseignant, les étudiants et anciens étudiants, les membres du personnel administratif et technique, et les représentants du monde professionnel qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Ainsi, au cours de sa visite d'évaluation, le comité a eu l'occasion de s'entretenir avec 35 membres du personnel, 17 étudiants, 6 diplômés et 3 représentants du monde professionnel.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration des programmes évalués, et de proposer des recommandations pour l'aider à construire son propre plan d'amélioration. Il reprend la structure du nouveau référentiel AEQES en cinq critères, sur lequel l'entité s'est basée pour mener son autoévaluation².

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critère 1) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité (critère 4) ;
- l'autoévaluation et analyse SWOT (critère 5).

¹ Composition du comité des experts et bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 2 mars 2015).

² AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 2012, 4p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246 (consulté le 2 mars 2015).

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT³

La Haute Ecole de Bruxelles, dont le pouvoir organisateur est la Communauté française, comprend quatre catégories réparties sur trois implantations distinctes. Trois catégories dispensent un enseignement de type court (économique, pédagogique, technique) et la catégorie de traduction – interprétation dispense un enseignement de type long. En 2012-2013, année de référence, la Haute Ecole de Bruxelles comptait 2.790 étudiants, dont 1.715 suivaient les formations de type court.

L'Institut Supérieur de Traducteurs et Interprètes (ISTI) comprend le bachelier en traduction et interprétation (1^{er} cycle), le master en traduction (2^e cycle), avec les orientations traduction multidisciplinaire, traduction et industries de la langue, traduction littéraire et traduction ès relations internationales, et le master en interprétation (2^e cycle). En 2012 – 2013, l'ISTI comptait 1.075 étudiants, ce qui représentait 35 % du total des étudiants (3.099) suivant cette filière en Fédération Wallonie-Bruxelles, aussi bien en Haute Ecole qu'à l'Université.

L'Institut Supérieur de Traducteurs et Interprètes intégrera l'Université Libre de Bruxelles (ULB) à partir de septembre 2015 dans une nouvelle faculté qui abritera la communication, la traduction, la philologie et les lettres. Rejoindront également cette intégration en fusionnant avec l'ISTI et l'ULB, les étudiants de la catégorie de traduction - interprétation de l'Institut Cooremans ainsi que quelques enseignants de cet institut.

³ Extraits du RAE

Critère 1 :

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes.

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Elaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

1.1 Politique de gouvernance de l'établissement

La structure de gouvernance est bien définie et la représentativité des différents acteurs dans les organes de gestion est équilibrée. Néanmoins, la prise de décision ne semble pas impliquer suffisamment l'ensemble de la communauté. La perception de la gouvernance est très différente selon les acteurs.

Recommandation :

Le comité souhaite que la prise de décision soit davantage transparente et inspirée par tous les acteurs de la communauté de la HEB.

Par rapport à l'intégration, des groupes de travail ont été mis en place depuis relativement peu de temps et beaucoup de questions, portant essentiellement sur la carrière des personnes en place, leurs fonctions et responsabilités, leur charge de travail, leur statut, en particulier celui des praticiens et le renouvellement des postes de praticiens, etc. persistent. Ainsi, les conditions pour obtenir les titres requis à l'université n'ont pas été créées à temps, bien que l'intégration ait été envisagée depuis de nombreuses années.

Recommandation :

Le comité recommande la négociation rapide d'un accord avec l'ULB répondant aux besoins de la formation et aux demandes des personnels.

Le rôle du conseil des étudiants n'est pas suffisamment visible. Ainsi, les étudiants de la catégorie traduction – interprétation trouvent que le conseil des étudiants qui les représente au niveau de la HEB est très éloigné de leur réalité. Le conseil étudiant qui siège au niveau de l'ISTI est peu connu. De manière générale, la parole étudiante n'est pas suffisamment prise en compte dans le processus de décision.

Recommandation:

Le comité recommande de soutenir la communication et les échanges d'informations entre les représentants des étudiants des différents instituts et catégories ainsi qu'avec les étudiants qu'ils représentent.

1.2 Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Le comité d'experts se réjouit de la mise en place de groupes de travail qui ont permis l'implication des parties prenantes dans le processus d'autoévaluation de la catégorie traduction – interprétation et de son programme. La présence de personnel dédié a facilité le travail de réflexion. Cependant, cette démarche s'est focalisée sur l'évaluation du cursus et ne franchit pas le cap de son amélioration. La commission qualité de l'ISTI s'est jusqu'à présent limitée à l'élaboration du rapport.

Recommandation :

Le comité encourage une dynamique d'échanges dans et entre les différentes sections, qui débouchent sur des améliorations dépassant le cadre formel des exigences de l'autoévaluation. Le comité recommande d'élargir le plan d'actions établi par la commission de qualité de l'ISTI, et de passer à la réalisation d'objectifs d'amélioration concrets et ce, de façon structurée et institutionnalisée.

1.3 Elaboration, pilotage et révision périodique du programme

Le comité reconnaît l'important travail de réflexion qui a été mené, par exemple en vue du regroupement de différentes langues en unités d'enseignement. Néanmoins, les outils qualité (acquis d'apprentissage, unités d'enseignement) mis en place semblent être sur certains points une transposition des anciens objectifs des programmes.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Ainsi se pose la question de l'évaluation de l'unité d'enseignement regroupant les cours existants de littérature française et de deux langues étrangères.

Recommandation:

Le comité recommande de continuer la réflexion sur l'articulation des acquis d'apprentissage, leur structuration en unités d'enseignements et les ECTS correspondant.

Dans les annexes, le comité trouve en vrac un grand nombre de tableaux quantitatifs se rapportant e.a. au nombre d'étudiants suivant la formation de traduction et d'interprétation au niveau du bachelier et des masters, et des diplômés, mais l'analyse dans le RAE en est succincte. Le questionnaire de veille, qui a pourtant recueilli 986 réponses au cours des dix dernières années, ne paraît pas avoir procuré beaucoup de données. La conclusion est ici aussi très brève. Une enquête a été réalisée dans le cadre de l'autoévaluation. L'analyse se base sur les réponses de 52 diplômés des trois (p. 87) ou quatre (p.12) dernières années. Le nombre total des diplômés de la période n'est pas mentionné. Ce sondage offre cependant des données intéressantes au pilotage du programme et l'Institut en tire quelques conclusions pertinentes.

Recommandation :

Le comité recommande de mettre en place une collecte d'informations plus systématisée et plus structurée auprès des parties prenantes, internes et externes, des anciens étudiants et des représentants des débouchés professionnels. Il encourage l'Institut d'intensifier l'analyse de ces données afin d'améliorer l'adéquation des études au monde du travail et de faciliter la prise de décision en matière de gouvernance des programmes de formation sur la base d'indicateurs concrets. .

1.4 Information et communication interne

Plusieurs canaux de transmission de l'information, tels que les adresses courrielles institutionnelles ou l'intranet, sont mis en place mais les utilisateurs ne semblent pas suffisamment les connaître. Toutefois, la « borne info » est un outil apprécié des utilisateurs.

Recommandation:

Le comité d'experts encourage l'institution à intensifier la promotion des outils de communication électronique. Il recommande de mettre en place des pages institutionnelles

sur les réseaux sociaux. Celles-ci permettraient de canaliser et de formaliser les informations tout en augmentant la visibilité de l'établissement.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

La coordination entre les nouvelles langues dispensées conjointement entre les trois instituts (chinois à l'ISTI, arabe à Cooremans et turc à Marie Haps) laisse à désirer. Elle ne permet pas aux étudiants qui suivent le programme de bénéficier d'une organisation logistique et administrative optimale au service de leur apprentissage.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Recommandation :

Le comité recommande la mise en place d'une structure performante pour la coordination des nouvelles langues dans les différents instituts.

Les étudiants ne connaissent pas ou peu les structures de recours en cas de litige. En première année, le contact informel avec un enseignant qui joue le rôle d'intermédiaire, est apprécié.

Recommandation :

Le comité recommande de mieux faire connaître, au sein de la catégorie, le conseil des étudiants non seulement pour amener les étudiants à participer à la gestion, mais également pour canaliser les éventuels griefs et problèmes.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Critère 2 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

2.1 Appréciation de la pertinence du programme

Au niveau du bachelier, le comité apprécie le haut niveau et l'encadrement de l'apprentissage des langues et des cours généraux. Il salue l'approche spécifique et l'encadrement des étudiants Erasmus et des allophones en matière de perfectionnement de la langue française.

L'existence d'une orientation en industries de la langue au sein du master en traduction répond à un besoin du marché. Cependant les outils d'aide à la traduction ne sont pas au programme au niveau bachelier pourtant intitulé « de Traduction et d'Interprétation ». Seuls les documents utilisés dans les cours sont disponibles sur la plateforme *e-learning*.

Recommandation :

Le comité insiste pour que l'option 'traduction et industries de la langue' ne soit pas un prétexte pour ne pas utiliser les outils d'aide à la traduction dans les autres orientations. Le comité conseille en outre une initiation aux outils d'aide à la traduction en bachelier.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Le comité apprécie les initiatives individuelles des enseignants pour assurer la transmission de la réalité des métiers de la traduction et de l'interprétation. Il salue aussi l'initiative des quinze heures de séminaire hors grille à partir de 2015-2016.

Recommandation:

Le comité considère que l'initiation à la réalité de l'environnement professionnel du traducteur et de l'interprète devrait être formalisée et organisée de façon structurelle et obligatoire.

Les différentes formes d'interprétation autres que l'interprétation de conférence, telles que l'interprétation en milieu judiciaire ou de proximité, et différentes techniques telles que le chuchotage, le retour, l'interprétation à distance... ne font pas partie du programme de master en interprétation. En outre, le comité a constaté pour l'interprétation un décalage très net entre, d'une part, les attentes et l'appréciation des recruteurs rencontrés (qui étaient notamment membres permanents d'organisations internationales) et, d'autre part, la vision des formateurs quant aux possibilités d'insertion professionnelle de leurs étudiants.

Recommandation :

Le comité juge important que la formation prête réellement attention aux multiples formes actuelles du métier d'interprète. Une filière ou une option spécifique pourrait remédier à cette situation paradoxale, sans porter préjudice au titre d'interprète de conférence. Le comité recommande aux formateurs en interprétation d'être davantage à l'écoute des besoins du marché de l'interprétation, aussi bien de conférence que de communauté et d'autres, et d'adapter le programme et leurs enseignements en conséquence.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

La connaissance d'une troisième langue étrangère est demandée par le marché de l'emploi, principalement en interprétation. En général, les étudiants sont sensibilisés à l'importance de l'acquisition de la troisième langue, mais son apprentissage n'est pas mis en place au sein du programme.

Recommandation :

Le comité considère qu'une réflexion sur l'organisation de l'apprentissage d'une troisième langue étrangère et sur le choix des langues proposées est nécessaire.

Droit de réponse de l'établissement

Les enquêtes menées auprès des maîtres de stage et réparties sur trois années académiques, démontrent les compétences relationnelles et l'enthousiasme des étudiants. Le taux d'emploi des 52 répondants diplômés des trois dernières années paraît satisfaisant (74%). Les représentants des milieux professionnels invités par l'Institut, quant à eux, mettent les compétences transversales telles que la motivation, la curiosité, l'engagement, l'autonomie, ainsi que la culture générale en avant comme des compétences nécessaires mais pas toujours acquises. Selon eux, le niveau de français langue maternelle atteint à la fin des études n'est pas suffisamment élevé.

Recommandation :

Le comité recommande qu'une attention particulière soit apportée à l'apprentissage des compétences transversales et, en particulier, à la culture générale et à la langue maternelle.

Droit de réponse de l'établissement

La recherche n'est pas clairement ancrée ni dans le programme, ni dans les tâches des enseignants.

Recommandation :

Le comité recommande de négocier, dans un bref délai, un accord avec l'université pour définir les besoins personnels et matériels en matière de recherche dans le but de valoriser le travail des enseignants-chercheurs.

2.2 Information et communication externes

La promotion des programmes d'études auprès des différents publics-cibles par la HEB et par le pôle universitaire européen de Bruxelles-Wallonie est efficace. Le site internet géré par la catégorie remplit son rôle.

Mis à part dans le cadre des stages où les contacts existent au minimum une fois par période de stage, la politique de communication et d'information ainsi que son suivi avec les milieux professionnels présentent une large marge d'amélioration. Ainsi les contacts actifs avec les diplômés se font par une adresse courrielle peu utilisée et limitée dans le temps.

Recommandation :

Le comité considère qu'un contact structuré et actif avec les milieux professionnels, les anciens diplômés et les recruteurs est souhaitable et encourage l'Institut à le développer sur la durée, en particulier avec les diplômés, par exemple dans le cadre d'une organisation du type « alumni ».

Critère 3 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Evaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

3.1 Les acquis d'apprentissage du programme

Le comité apprécie la forte identité du programme autour de la finalité première de former des praticiens de la traduction et de l'interprétation plutôt que des théoriciens de la langue. Il partage le souhait de la catégorie traduction et interprétation de garder et renforcer ce caractère professionnalisant lors de l'intégration à l'université.

Le groupe « compétences » s'est penché sur les unités d'enseignement, les acquis d'apprentissage et les ECTS y correspondant. Les collègues référents par langue et les assemblées générales ont assuré une information constante sur les travaux du groupe et ont ainsi permis des échanges entre tous les enseignants.

Recommandation :

Le comité recommande de mettre rapidement en place un accord avec l'université, garantissant la permanence du caractère pratique et professionnel de la formation et de la spécificité des programmes.

3.2 Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Les stages et le séjour Erasmus participent, en tant que parties intégrantes du programme, à l'acquisition des compétences professionnalisantes indispensables. Cependant la transmission d'informations concrètes préparant à la vie professionnelle dépend pour le moment des initiatives sporadiques des enseignants. L'Institut est conscient de cette lacune, et a décidé de proposer aux étudiants quinze heures de séminaire hors grille les préparant à la vie professionnelle en faisant appel e.a. à des praticiens des métiers (cfr recommandation sous 2.1).

Les stages en traduction sont bien structurés et durent trois mois. En interprétation, les stages sont nécessairement ponctuels et irréguliers.

Recommandation :

Le comité recommande également un nombre minimum de journées de stages en interprétation.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Le comité se réjouit des initiatives individuelles des enseignants en matière de recherche. Cependant les activités de recherche institutionnalisées se limitant essentiellement à des activités de terminologie, elles ne suffisent pas à ancrer les programmes dans une dimension universitaire. L'Institut devrait valoriser davantage les recherches dans la carrière des enseignants, en particulier les recherches en traductologie. Le comité n'a pas ressenti de sensibilisation des étudiants à la recherche. Ainsi durant les travaux de fin d'études, les étudiants ne participent pas à la recherche de

leur promoteur. L'existence de la revue Equivalence et des éditions du Hazard est appréciable, mais ne laisse pas de traces dans les programmes.

Recommandation :

Le comité encourage le développement de la recherche dans les divers domaines de la traductologie ainsi que l'intégration de la recherche dans le programme, les cours et le travail de fin d'études, et la sensibilisation des étudiants à la recherche.

L'initiation au croate et au japonais permet une ouverture vers une troisième langue étrangère, mais les langues choisies posent question en termes de cohérence (voir sous 2.1).

[Droit de réponse de l'établissement](#)

La politique de gestion des échanges pour la langue arabe, après l'intégration de l'Institut Cooremans et de l'ISTI au sein de l'ULB, n'est pas encore réglée.

3.3 Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

La coordination entre les différentes unités de langues en ce qui concerne le niveau linguistique à atteindre dans chaque langue est informelle mais régulière, de même que les contacts entre enseignants de cours de langues et de cours généraux.

Le comité a constaté un écart entre les acquis d'apprentissage visés et les crédits ECTS alloués ce qui entraîne une disparité en termes de charge de travail pour les étudiants.

Recommandation :

Le comité juge qu'un rééquilibrage entre les acquis d'apprentissage et les crédits alloués est nécessaire.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

3.4 Evaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Le comité se réjouit de l'organisation d'un test de français en première année pour les étudiants allophones. Cependant, la distinction entre étudiants francophones et allophones (qui suivent des cours et passent des examens différents), si elle est justifiée en début de parcours, ne peut de toute évidence durer jusqu'à la fin de la troisième année de bachelier. Les évaluations doivent alors être identiques et les exigences égales pour tous les étudiants.

Recommandation :

Le comité considère que, en fin de bachelier, les cours de français et les évaluations doivent être identiques et les exigences égales pour tous les étudiants.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Critère 4 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

4.1 Ressources humaines

Le comité tient à souligner l'esprit de convivialité et de collaboration constaté parmi les enseignants et les personnels en général.

Le nombre, le niveau et la qualité des compétences didactiques et des expériences professionnelles des enseignants semblent correspondre aux besoins de l'enseignement.

Recommandation :

Le comité recommande que le nombre, le niveau et la qualité des compétences didactiques et des expériences professionnelles soient maintenus, voire renforcés après l'intégration à l'université.

Les évaluations des enseignements suivent le cadre strictement légal. Un sondage pédagogique évalue les enseignants avant leur passage à un contrat à durée déterminée. Il est prévu qu'un enseignant puisse être soumis à ce sondage à la demande des étudiants.

Les possibilités de promotion sont très limitées au sein du corps enseignant, et ne sont pas soutenues par des évaluations périodiques.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Le nombre de docteurs a baissé durant les dernières années.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

L'école doctorale Langues et Lettres rattachée à cinq universités francophones en Belgique, s'est ouverte à la traductologie en 2007, sous l'initiative de l'ISTI. Cependant il n'y a que trois doctorats en traductologie en cours, dont un doctorant de l'ISTI. Bien peu de mesures d'encouragement à la recherche et au doctorat ont été prises en vue de l'intégration à l'université.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Le coordinateur de la recherche, désigné en aout 2012, ne s'est investi, au niveau de la catégorie de traduction et d'interprétation, ni dans la coordination de la recherche ni dans l'initiation de projets. La plupart des enseignants, selon le sondage effectué en vue du RAE, ne se sentent pas stimulés pour la recherche.

Recommandation :

Le comité souhaite que soit mis en place un système d'évaluation régulier qui garantisse la qualité des enseignements et des enseignants et qui soutienne les promotions, tant dans le domaine pédagogique et dans les aspects professionnalisants que dans la recherche.

Le comité salue les initiatives personnelles en matière de formation continue et les encourage. Cependant, il regrette le manque d'institutionnalisation de la formation continue tant sur le plan des compétences pédagogiques que des pratiques professionnelles.

Recommandation :

Le comité est convaincu qu'une politique de formation continue claire et stimulante pour tous les enseignants, même les plus chevronnés, augmenterait encore la qualité de l'enseignement.

Les possibilités de séjours d'enseignement ou de recherche dans une université étrangère, offerts par le programme européen Erasmus, ne sont pas pleinement utilisées.

Recommandation :

Le comité espère que le contexte universitaire incitera les enseignants à une expérience internationale.

4.2 Ressources matérielles

L'exiguïté des espaces communs et de la salle des professeurs a frappé le comité des experts. Le comité regrette que le pouvoir organisateur, la Communauté française, ne prenne pas ses responsabilités en matière d'entretien des bâtiments.

Recommandation :

Le comité souhaite que le pouvoir organisateur prenne ses responsabilités en matière d'entretien des bâtiments.

Les infrastructures techniques dédiées à l'enseignement de la traduction et de l'interprétation sont adéquates, mais leur nombre insuffisant. Le parc informatique n'est pas actualisé dans son ensemble. Les logiciels à disposition de la formation ne suffisent pas. Il en va de même des ouvrages et publications électroniques disponibles à la bibliothèque.

Recommandation:

Le comité veut croire que l'intégration à l'ULB va permettre de résoudre les problèmes liés au renouvellement du parc informatique et des logiciels, ainsi qu'à l'enrichissement de la bibliothèque, notamment avec des périodiques électroniques.

4.3 Equité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Le comité salue la mise en place et le fonctionnement d'une Cellule d'Aide à la Réussite « CARÉ ». Cette cellule et le tutorat s'avèrent un soutien réel pour les étudiants de 1^{er} bachelier. Les activités et mesures prises pour aider les étudiants à réussir sont efficaces.

Recommandation:

Le comité encourage à étendre les activités de la Cellule d'Aide à la Réussite (CARÉ) au-delà de la première année du bachelier.

La préoccupation pour l'accès des personnes à besoins spécifiques aux bâtiments et locaux est prégnante. Le comité se réjouit que des aménagements d'horaires et de locaux d'enseignement soient prévus afin de tenir compte des besoins spécifiques de ces personnes.

4.4 Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

Le questionnaire de veille sur l'évolution des parcours des diplômés est accessible via la page d'accueil du site internet de l'institut, mais ne semble pas pleinement utilisé par l'Institut qui en retire seulement la répartition des emplois des diplômés. De même, l'enquête réalisée dans le cadre de l'autoévaluation a suscité relativement peu de réponses. Le lien des anciens avec l'institut semble être cassé.

Recommandation :

Une association des anciens du type 'alumni' permettrait de forger les liens entre l'institut et les anciens diplômés, de mieux connaître leurs parcours et leur insertion socioprofessionnelle, et de les contacter plus aisément afin d'étoffer les données nécessaires au pilotage du programme.

De même, les contacts avec les représentants des milieux professionnels sont principalement axés vers les maîtres de stage. Dans le RAE (sous 2.1.3.2.) est analysée une enquête auprès des maîtres de stages de trois années académiques, effectuée à l'occasion du RAE et qui a récolté 237 réponses. L'annexe à laquelle est renvoyé le lecteur reprend l'analyse et les résultats d'une enquête auprès de 56 répondants maîtres de stage, appelés « employeurs ».

La plateforme Claroline semble surtout être à la disposition des diplômés interprètes. Un nombre important d'enseignants ne l'utilisent pas.

Les avis et conseils des recruteurs et autres professionnels du secteur renforceraient les informations nécessaires à la définition des compétences visées par la formation.

Recommandation :

Le comité recommande la mise en place de contacts structurés avec les parties prenantes externes à l'institut, en particulier les représentants du monde professionnel.

Critère 5 :

L'établissement/l'entité a également effectué une autoévaluation du programme de façon participative, approfondie et validée.

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

5.1 Méthodologie de l'autoévaluation

Le comité a pris connaissance du rapport d'autoévaluation et reconnaît la charge de travail. Le comité reconnaît également que le travail a été effectué à un moment qui n'était probablement pas propice à cet exercice. Il tient cependant à souligner qu'il n'est pas entièrement satisfait de ce rapport. Celui-ci comporte des erreurs factuelles qui en rendent la lecture confuse.

Droit de réponse de l'établissement

L'utilisation répétée du conditionnel ne permet pas de se faire une idée complète et concrète de la situation et du plan d'action.

Droit de réponse de l'établissement

De même, l'utilisation de données chiffrées analysées et de tableaux aurait facilité la lecture du rapport. La rencontre avec les personnels a permis d'atténuer cette impression et de dissiper certains doutes.

5.2 et 5.3 Analyse SWOT, plan d'action et suivi

Le comité regrette que l'opportunité d'une analyse SWOT approfondie et d'un plan d'action élaboré n'ait pas été saisie par l'établissement. Le comité est cependant conscient que l'intégration imminente à l'université et le travail qu'elle nécessite a sans doute contribué à cet état de fait.

CONCLUSION

Le comité d'experts a rencontré une formation visant l'excellence et des enseignants motivés, très disponibles et proches des étudiants.

La catégorie est ouverte à l'intégration tout en voulant garder la spécificité de son enseignement et la finalité professionnalisante de la formation.

Le comité a apprécié l'ouverture d'esprit de toutes les parties prenantes rencontrées. Cela lui a permis de se forger une opinion aussi objective que possible de la formation et de formuler des recommandations qu'il veut constructives.

Les principales améliorations proposées se situent dans la double mission d'académisation de la formation, tout en gardant, voire en renforçant son caractère professionnalisant. A cette fin, le comité souhaite que les ressources financières et humaines nécessaires à cette double mission soient mises en œuvre, et que tous les acteurs : responsables de la gestion à tous les niveaux, enseignants et chercheurs, étudiants, mais aussi représentants des milieux professionnels et anciens étudiants participent à cet effort.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'ouverture internationale du cursus ⇒ Une équipe pédagogique compétente, enthousiaste et motivée ⇒ Le caractère professionnalisant de la formation ⇒ Les options spécifiques en master de traduction, en particulier l'option « traduction et industries de la langue » ⇒ La prise en charge spécifique des étudiants allophones et des étudiants en mobilité par la section de français ⇒ La structure d'aide à la réussite (CARé) et l'attention accordée aux étudiants à besoins spécifiques <p><u>Droit de réponse de l'établissement</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une faible participation des enseignants à l'internationalisation ⇒ La formation continue insuffisamment intégrée dans les attributions et peu présente dans la promotion des enseignants ⇒ Les domaines de recherche trop restreints et non intégrés à l'enseignement ⇒ Le manque de sensibilisation et de préparation à la recherche auprès des enseignants et des étudiants ⇒ Le manque d'apprentissage et d'intégration des outils d'aide à la traduction à travers toute la formation ⇒ Le manque d'attention accordée aux débouchés de l'interprétation, en dehors de l'interprétation de conférence ⇒ La nécessité d'accorder plus d'attention à la maîtrise du français et à l'acquisition des compétences transversales, telles que curiosité ou autonomie, ainsi qu'à la culture générale ⇒ L'absence de contacts institutionnalisés avec le monde professionnel ⇒ L'implication limitée de l'ensemble des enseignants dans la prise de décision ⇒ L'absence d'une association alumni ISTI ⇒ L'implication limitée des étudiants dans les organes de gestion et l'absence de structure canalisant leurs griefs éventuels ⇒ L'emploi limité des outils de communication électroniques et des réseaux sociaux

Défis	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le développement de la recherche en traductologie suite à l'intégration à l'université ⇒ L'intégration de la recherche et de ses résultats dans l'enseignement de la traduction et de l'interprétation ⇒ La mise sur pied de collaborations entre facultés notamment dans le cadre des cours de traduction spécialisée ⇒ La mise en place d'un corps professoral suffisamment important pour y intégrer les professionnels du métier et les chercheurs 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ La perte ou la dilution de l'aspect professionnalisant de la formation ⇒ La difficulté de mettre à la disposition des enseignants, chercheurs et étudiants une infrastructure adéquate et bien entretenue

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'ouverture internationale du cursus ⇒ Une équipe pédagogique compétente, enthousiaste et motivée ⇒ Le caractère professionnalisant de la formation ⇒ Les options spécifiques en master de traduction, en particulier l'option « traduction et industries de la langue » ⇒ La prise en charge spécifique des étudiants allophones et des étudiants en mobilité par la section de français ⇒ La structure d'aide à la réussite (CARé) et l'attention accordée aux étudiants à besoins spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une faible participation des enseignants à l'internationalisation ⇒ La formation continue insuffisamment intégrée dans les attributions et peu présente dans la promotion des enseignants ⇒ Les domaines de recherche trop restreints et non intégrés à l'enseignement ⇒ Le manque de sensibilisation et de préparation à la recherche auprès des enseignants et des étudiants ⇒ Le manque d'apprentissage et d'intégration des outils d'aide à la traduction à travers toute la formation ⇒ Le manque d'attention accordée aux débouchés de l'interprétation, en dehors de l'interprétation de conférence ⇒ La nécessité d'accorder plus d'attention à la maîtrise du français et à l'acquisition des compétences transversales, telles que curiosité ou autonomie, ainsi qu'à la culture générale ⇒ L'absence de contacts institutionnalisés avec le monde professionnel ⇒ L'implication limitée de l'ensemble des enseignants dans la prise de décision ⇒ L'absence d'une association alumni ISTI ⇒ L'implication limitée des étudiants dans les organes de gestion et l'absence de structure canalisant leurs griefs éventuels ⇒ L'emploi limité des outils de communication électroniques et des réseaux sociaux

Défis	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le développement de la recherche en traductologie suite à l'intégration à l'université ⇒ L'intégration de la recherche et de ses résultats dans l'enseignement de la traduction et de l'interprétation ⇒ La mise sur pied de collaborations entre facultés notamment dans le cadre des cours de traduction spécialisée ⇒ La mise en place d'un corps professoral suffisamment important pour y intégrer les professionnels du métier et les chercheurs 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ La perte ou la dilution de l'aspect professionnalisant de la formation ⇒ La difficulté de mettre à la disposition des enseignants, chercheurs et étudiants une infrastructure adéquate et bien entretenue

Récapitulatif des recommandations

- ⇒ Le comité souhaite que la prise de décision soit davantage transparente et inspirée par tous les acteurs de la communauté HEB.
- ⇒ Le comité recommande la négociation rapide d'un accord avec l'ULB répondant aux besoins de la formation et aux demandes des personnels.
- ⇒ Le comité recommande de soutenir la communication et les échanges d'informations entre les représentants des étudiants des différents instituts et catégories ainsi qu'avec les étudiants qu'ils représentent.
- ⇒ Le comité encourage une dynamique d'échanges dans et entre les différents départements, qui débouchent sur des améliorations dépassant le cadre formel des exigences de l'autoévaluation. Le comité recommande d'élargir le plan d'actions établi par la commission de qualité de l'ISTI, et de passer à la réalisation d'objectifs d'amélioration concrets et ce, de façon structurée et institutionnalisée.
- ⇒ Le comité recommande de continuer la réflexion sur l'articulation des acquis d'apprentissage, leur structuration en unités d'enseignements et les ECTS correspondant.
- ⇒ Le comité recommande de mettre en place une collecte d'informations plus systématisée et plus structurée auprès des parties prenantes, internes et externes, des anciens étudiants et des représentants des débouchés professionnels. Il encourage l'Institut d'intensifier l'analyse de ces données afin d'améliorer l'adéquation des études au monde du travail et de faciliter la prise de décision en matière de gouvernance des programmes de formation sur la base d'indicateurs concrets.
- ⇒ Le comité d'experts encourage l'institution à intensifier la promotion des outils de communication électronique. Il recommande de mettre en place des pages institutionnelles sur les réseaux sociaux. Celles-ci permettraient de canaliser et de formaliser les informations tout en augmentant la visibilité de l'établissement.
- ⇒ Le comité recommande la mise en place d'une structure performante pour la coordination des nouvelles langues dans les différents instituts.
- ⇒ Le comité recommande de mieux faire connaître, au sein de la catégorie, le conseil des étudiants non seulement pour amener les étudiants à participer à la gestion, mais également pour canaliser les éventuels griefs et problèmes.
- ⇒ Le comité insiste pour que l'option 'traduction et industries de la langue' ne soit pas un prétexte pour ne pas utiliser les outils d'aide à la traduction dans les autres orientations. Le comité conseille en outre une initiation aux outils d'aide à la traduction en bachelier.
- ⇒ Le comité considère que l'initiation à la réalité de l'environnement professionnel du traducteur et de l'interprète devrait être formalisée et organisée de façon structurelle.
- ⇒ Le comité juge important que la formation prête réellement attention aux multiples formes actuelles du métier d'interprète. Une filière ou une option spécifique pourrait remédier à cette situation paradoxale, sans porter préjudice au titre d'interprète de conférence. Le comité recommande aux formateurs en interprétation d'être davantage à l'écoute des besoins du marché de l'interprétation, aussi bien de conférence que de communauté et d'autres, et d'adapter le programme et leurs enseignements en conséquence.
- ⇒ Le comité considère qu'une réflexion sur l'organisation de l'apprentissage d'une troisième langue étrangère et sur le choix des langues proposées est nécessaire.
- ⇒ Le comité recommande qu'une attention particulière soit apportée à l'apprentissage des compétences transversales, à la culture générale et à la langue maternelle.
- ⇒ Le comité recommande de négocier, dans un bref délai, un accord avec l'université pour définir les besoins personnels et matériels en matière de recherche dans le but de valoriser le travail des enseignants-chercheurs.
- ⇒ Le comité considère qu'un contact structuré avec les milieux professionnels, les anciens diplômés et les recruteurs est souhaitable.
- ⇒ Le comité recommande de mettre rapidement en place un accord avec l'université, garantissant la permanence du caractère pratique et professionnel de la formation et de la spécificité des

programmes.

- ⇒ Le comité recommande l'organisation d'un séminaire de préparation aux métiers de traducteurs et d'interprètes, animés par des praticiens des métiers. Le comité recommande également un nombre minimum de journées de stages en interprétation.
- ⇒ Le comité encourage le développement de la recherche dans les divers domaines de la traductologie ainsi que l'intégration de la recherche dans le programme, les cours et le travail de fin d'études, et la sensibilisation des étudiants à la recherche.
- ⇒ Le comité juge qu'un rééquilibrage entre les acquis d'apprentissage et les crédits alloués est nécessaire.
- ⇒ Le comité considère que, en fin de bachelier, les cours de français et les évaluations doivent être identiques et les exigences égales pour tous les étudiants.
- ⇒ Le comité recommande que le nombre, le niveau et la qualité des compétences didactiques et des expériences professionnelles soient maintenus, voire renforcés après l'intégration à l'université.
- ⇒ Le comité souhaite que soit mis en place un système d'évaluation régulier qui garantisse la qualité des enseignements et des enseignants et qui soutienne les promotions, tant dans le domaine pédagogique et dans les aspects professionnalisants que dans la recherche.
- ⇒ Le comité est convaincu qu'une politique de formation continue claire et stimulante pour tous les enseignants, même les plus chevronnés, augmenterait encore la qualité de l'enseignement.
- ⇒ Le comité espère que le contexte universitaire incitera les enseignants à une expérience internationale.
- ⇒ Le comité souhaite que le pouvoir organisateur prenne ses responsabilités en matière d'entretien des bâtiments.
- ⇒ Le comité veut croire que l'intégration à l'ULB va permettre de résoudre les problèmes liés au renouvellement du parc informatique et des logiciels, ainsi qu'à l'enrichissement de la bibliothèque, notamment avec des périodiques électroniques.
- ⇒ Le comité encourage à étendre les activités de la Cellule d'Aide à la Réussite (CARÉ) au-delà de la première année du bachelier.
- ⇒ Une association des anciens du type 'alumni' permettrait de forger les liens entre l'institut et les anciens diplômés, de mieux connaître leurs parcours et leur insertion socioprofessionnelle, et de les contacter plus aisément afin d'étoffer les données nécessaires au pilotage du programme.
- ⇒ Le comité recommande la mise en place de contacts structurés avec les parties prenantes externes à l'institut, en particulier les représentants du monde professionnel.

Droit de réponse de l'établissement évalué

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Chap.	Point ¹	Observation de fond
5	1.	1.3. § 1	<p>Néanmoins, les outils qualité (acquis d'apprentissage, unités d'enseignement) mis en place semblent être sur certains points une transposition des anciens objectifs des programmes.</p> <p><i>Les acquis d'apprentissage sont très loin d'être une transposition des anciens objectifs.</i></p> <p><i>Comme on peut le lire à la page 55 du RAE, au-delà du regroupement des cours en unités d'enseignement, les réflexions suscitées par le décret Paysage ont permis, entre autres modifications, une refonte complète du cursus d'interprétation.</i></p> <p><i>Les descriptifs transmis à l'ARES, et que les experts ont pu consulter in extenso, comprennent d'une part les <u>acquis d'apprentissage</u> de chaque unité d'enseignement, rédigés en commun et ex nihilo par les titulaires des différentes activités d'apprentissage lors de journées de réflexion axées sur la transversalité, et, d'autre part, les <u>objectifs</u> de chaque activité d'apprentissage, parfois inspirés des objectifs de nos anciens cours.</i></p>
6	1.	1.4. § 1	<p>Recommandation : Le comité d'experts encourage l'institution à intensifier la promotion des outils de communication électronique.</p> <p><i>Avec l'intégration à l'ULB, le campus virtuel utilisé à l'université sera d'application.</i></p>
5	1.	1.4. § 2	<p>La coordination entre les nouvelles langues dispensées conjointement entre les trois instituts (chinois à l'ISTI, arabe à Cooremans et turc à Marie-Haps) laisse à désirer. Elle ne permet pas aux étudiants qui suivent le programme de bénéficier d'une organisation logistique et administrative optimale au service de leur apprentissage.</p> <p><i>Comme le démontrent les résultats de l'enquête transmise aux étudiants suivant ce programme, certaines difficultés ont déjà pu être surmontées. En matière de communication par contre, il y a des améliorations à envisager.</i></p>

¹ Mentionner la rubrique (force, point d'amélioration ou recommandation) suivie du numéro précédant le paragraphe.

6	1.	1.4. § 3	<p>Recommandation : Le comité recommande de mieux faire connaître, au sein de la catégorie, le conseil des étudiants non seulement pour amener les étudiants à participer à la gestion, mais également pour canaliser les éventuels griefs et problèmes.</p> <p><i>La seconde partie de la recommandation (« mais également pour canaliser les éventuels griefs et problèmes ») attire notre attention pour deux raisons :</i> - d'une part, il n'existe pas, dans le réseau de la Communauté française, de chambre de recours, comme dans les autres réseaux. Les structures de recours sont dès lors moins visibles - d'autre part, le nombre de recours introduits par les étudiants semble démontrer que ceux-ci connaissent néanmoins les moyens mis à leur disposition en cas de litige.</p>
7	2.	2.1. §2	<p>L'existence d'une orientation en industries de la langue au sein du master de traduction répond à un besoin du marché. Les outils d'aide à la traduction ne sont pas au programme au niveau bachelier. Seuls les documents utilisés dans les cours sont disponibles sur la plateforme e-learning.</p> <p>Recommandation : Le comité insiste pour que l'option « traduction et industries de la langue » ne soit pas un prétexte pour ne pas utiliser les outils d'aide à la traduction dans les autres orientations. Le comité conseille en outre une initiation aux outils d'aide à la traduction en bachelier.</p> <p><i>Les cours d'informatique débutent en deuxième bachelier. L'objectif à ce niveau-là est de donner aux étudiants une connaissance et une maîtrise générale des outils informatiques, en mettant l'accent sur les outils bureautiques, sur les aides à la rédaction, sur les recherches lexicologiques et bibliographiques, sur la gestion des fichiers, mais sans aborder les outils professionnels spécifiques qui seront abordés en master au moment où ils pourront vraiment les pratiquer.</i></p> <p><i>Il faut aussi tenir compte de ce que le master est ouvert à des étudiants qui n'auront pas fait leur bachelier à l'ISTI. Dès lors, si le cours d'outils d'aide à la traduction était donné en bachelier, ces étudiants n'auraient pas l'occasion de suivre ce cours.</i></p> <p><i>Du coup, lors de la refonte du programme, une unité d'enseignement « outils d'aide à la traduction » de 45 heures a été constituée en première master pour l'ensemble des étudiants, traducteurs et interprètes, afin, précisément, de leur apporter une connaissance et une maîtrise suffisante des outils technologiques.</i></p>
7	2.	2.1. § 4	<p>Les différentes formes d'interprétation autres que l'interprétation de conférence, telles que l'interprétation en milieu judiciaire ou de proximité et différentes techniques telles que le chuchotage, le retour, l'interprétation à distance... ne font pas partie du programme de master en interprétation. En outre, le comité a constaté pour l'interprétation un décalage très net entre, d'une part, les attentes et l'appréciation des recruteurs rencontrés (qui étaient notamment membres permanents d'organisations internationales) et, d'autre part, la vision des formateurs quant aux possibilités d'insertion professionnelle de leurs étudiants.</p> <p>Recommandation : Le comité juge important que la formation prête réellement attention aux multiples formes actuelles du métier d'interprète. Une filière ou une option spécifique pourrait remédier à cette situation paradoxale, sans porter</p>

		<p>préjudice au titre d'interprète de conférence. Le comité recommande aux formateurs en interprétation d'être davantage à l'écoute des besoins du marché de l'interprétation, aussi bien de conférence que de communauté et d'autres, et d'adapter le programme et leurs enseignements en conséquence.</p> <p><i>Vu le parcours professionnel de la plupart des collègues d'interprétation, nous pouvons difficilement accepter que nous ne soyons pas à l'écoute des besoins du marché. De nombreux collègues sont en effet des interprètes free-lance travaillant tant pour des institutions européennes et internationales que sur le marché privé. L'un de nos collègues est un interprète permanent auprès du SCIC, retraité après plus de trente ans de carrière, et le coordinateur du département est membre de l'AIC depuis plus d'un quart de siècle, accrédité auprès du SCIC et compte à ce jour près de 5.000 réunions à son actif. Il est en outre partenaire d'un des principaux cabinets d'interprètes du pays. Il nous paraît injuste de nous reprocher un manque de clairvoyance dans la réalité du terrain.</i></p> <p><i>Certes, nous n'ignorons pas la demande croissante en matière d'interprétation de communauté ou d'autres formes d'interprétation, telle que l'interprétation devant les tribunaux. Mais le comité semble témoigner en la matière d'une méconnaissance de la situation propre à la Belgique.</i></p> <p><i>En effet, il n'existe pas dans notre pays de cadre légal précis quant à la nature de la formation à dispenser dans ces domaines, ni des « diplômes » ou « certificats » à délivrer. A quel niveau ? Par qui ? A qui ? Dans quel cadre ?</i></p> <p><i>Ainsi, en Belgique, l'interprétation devant les tribunaux plane dans le flou le plus total. Il n'existe pas de formation proprement dite et les exigences imposées pour accéder à la pratique professionnelle (pour autant que des exigences soient imposées...) peuvent varier d'un arrondissement judiciaire à un autre.</i></p> <p><i>Par ailleurs, l'expérience négative d'autres écoles de traduction bruxelloises nous rend très réticents à l'idée de délivrer deux diplômes d'interprétation différents.</i></p> <p><i>Toutefois, une réflexion quant à l'opportunité de former les étudiants en interprétation sociale est envisagée pour certaines langues.</i></p> <p><i>Autre remarque : dès l'inscription en 1ère Bachelier et très certainement dès l'entame des cours d'interprétation, l'attention des étudiants est attirée sur l'utilité d'une troisième langue ou d'un retour. Dès l'année académique 2015-2016, un cours d'interprétation retour (dans une langue au choix parmi les langues de l'étudiant) sera réintégré dans le programme obligatoire de la section d'interprétation.</i></p>
--	--	--

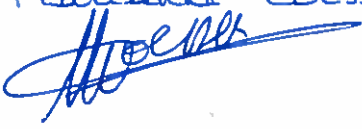
8	2.	2.1. § 1	<p>La connaissance d'une troisième langue étrangère est demandée par le marché de l'emploi, principalement en interprétation. En général, les étudiants sont sensibilisés à l'importance de l'acquisition de la troisième langue, mais son apprentissage n'est pas mis en place au sein du programme.</p> <p>Recommandation :</p> <p>Le comité considère qu'une réflexion sur l'organisation de l'apprentissage d'une troisième langue étrangère et sur le choix des langues proposées est nécessaire.</p> <p><i>Avec l'intégration de l'ISTI à l'ULB, un choix très vaste de troisième langue sera proposé aux étudiants – le croate et le japonais étant « apportés » par l'ISTI, l'ULB n'organisant pas l'apprentissage de ces deux langues pour lesquelles il existe, du reste, une véritable demande.</i></p> <p><i>Toutefois, le corps enseignant n'estime pas opportun d'intégrer une troisième langue obligatoire dans le cursus et de démultiplier ainsi les cours. Les étudiants ou les diplômés pourront aisément appliquer les techniques de traduction et d'interprétation qu'ils auront acquises aux langues supplémentaires qu'ils pourront apprendre ou qu'ils maîtriseraient déjà.</i></p> <p><i>Par ailleurs, nous tenons à souligner que ce régime à « 2 langues » est propre au système « belge » et que même l'EMCI (European Master of Conference Interpretation) fonctionne sur la base de deux langues C. Cette situation n'est donc pas propre à notre institut.</i></p> <p><i>Il convient encore de souligner que les programmes des étudiants sont déjà particulièrement chargés. Nous préconisons donc actuellement l'autoformation. Un nombre non négligeable de nos diplômés « ajoutent » d'ailleurs une troisième langue dans les premières années qui suivent l'obtention du diplôme.</i></p>
8	2.	2.1. § 2	<p>Selon eux [les représentants des milieux professionnels invités par l'institut], le niveau de français langue maternelle atteint à la fin des études ne semble pas satisfaire les milieux professionnels.</p> <p>Recommandation :</p> <p>Le comité recommande qu'une attention particulière soit apportée à l'apprentissage des compétences transversales et, en particulier, à la culture générale et à la langue maternelle.</p> <p><i>Il conviendrait d'asseoir cette remarque sur des données d'enquête tangibles, au-delà de l'expression de points de vue personnels formulés par un échantillon extrêmement succincts de représentants des milieux professionnels, dès lors que le "ne semble pas" de la page 8 est pris en compte tel quel dans la synthèse finale. Par ailleurs, s'agissant de la langue maternelle, il conviendrait de préciser si la recommandation vise les cours de traduction et d'interprétation du second cycle, l'absence de cours de français au second cycle ou encore des lacunes du programme de français au 1er cycle.</i></p> <p><i>De plus, les résultats des enquêtes réalisées auprès de maîtres de stages des étudiants de l'ISTI démontrent que les employeurs sont, dans leur grande majorité, très satisfaits des étudiants qui effectuent un stage dans leur institution (88 % de satisfaction globale au total des trois dernières années d'enquête - cf. RAE, p. 45).</i></p>

			<p><i>Nous pouvons également prendre en considération les résultats de l'enquête réalisée auprès des diplômés de l'ISTI (cf. p. 87 du RAE) : ceux-ci démontrent que 74 % des diplômés de l'ISTI ont un emploi. Parmi ces 74 %, 44 % des répondants exercent une fonction de traducteur ou d'interprète. Les autres sont notamment enseignants ou employés administratifs.</i></p> <p><i>Ces différents résultats tendent à prouver que les diplômés et les étudiants de l'ISTI présentent des compétences qui satisfont les employeurs, ce qui serait difficilement envisageable sans une maîtrise de la langue maternelle et des compétences transversales, ainsi que sans une culture générale étendue.</i></p>
9	3.	3.2. § 2	<p>En interprétation, les stages sont nécessairement ponctuels et irréguliers. Recommandation : Le comité recommande également un nombre minimum de journées de stages en interprétation.</p> <p><i>Depuis l'introduction formelle des stages, aucun étudiant, quelle que soit sa combinaison linguistique, n'a fait figure de parent pauvre en matière de nombre de journées de stages proposées. Mais il est vrai que certaines combinaisons sont plus porteuses que d'autres en la matière.</i></p>
10	3.	3.2. § 2	<p>L'initiation au croate et au japonais permet une ouverture vers une troisième langue étrangère, mais les langues choisies posent question en terme de cohérence (voir sous 2.1.).</p> <p><i>Avec l'intégration de l'ISTI à l'ULB, un choix très vaste de troisième langue sera proposé aux étudiants – le croate et le japonais étant « apportés » par l'ISTI, l'ULB n'organisant pas l'apprentissage de ces deux langues pour lesquelles il existe, du reste, une véritable demande.</i></p>
10	3.	3.3. § 2	<p>Le comité a constaté un écart entre les acquis d'apprentissage visés et les crédits ECTS alloués, ce qui entraîne une disparité en termes de charge de travail pour les étudiants. Recommandation : Le comité juge qu'un rééquilibrage entre les acquis d'apprentissage et les crédits alloués est nécessaire.</p> <p><i>Comme on peut le lire à la page 59 du RAE, lors de la refonte du programme menée à bien en 2013-2014, le groupe de travail Compétences et Acquis d'apprentissage s'est penché sur la problématique des crédits ECTS attribués aux unités d'enseignement. Les enseignants sont bien entendu conscients que les solutions trouvées sont imparfaites, à cause notamment des nombreuses contraintes à respecter. Toutefois, le nouveau programme s'inspire largement du précédent, qui a fait ses preuves et dont la pratique a montré qu'il impose une charge de travail raisonnable.</i></p> <p><i>Par ailleurs, la charge de travail que représente une unité d'enseignement est très variable d'un étudiant à l'autre, et donc subjective. Enfin, les inévitables petits déséquilibres se corrigent d'eux-mêmes dans la mesure où toutes les unités d'enseignement de notre programme sont obligatoires.</i></p>

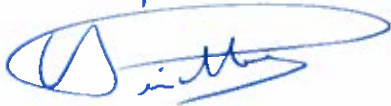
10	3.	3.4. § 1	<p>Le comité se réjouit de l'organisation d'un test de français en première année pour les étudiants allophones. Cependant, la distinction entre étudiants francophones et allophones (qui suivent des cours et passent des examens différents), si elle est justifiée en début de parcours, ne peut de toute évidence durer jusqu'à la fin de la troisième année de bachelier. Les évaluations doivent alors être identiques et les exigences égales pour tous les étudiants.</p> <p>Recommandation :</p> <p>Le comité considère que, en fin de bachelier, les cours de français et les évaluations doivent être identiques et les exigences égales pour tous les étudiants.</p> <p><i>Les étudiants allophones suivent le même cursus que les étudiants francophones, mais avec un encadrement différencié qui diminue progressivement au fil du premier cycle. En 2e et 3e années, les allophones et francophones suivent ensemble les cours de "Linguistique française et exercices" 2 et 3, et sont évalués ensemble selon les mêmes critères. Au-delà de la première année, les allophones bénéficient d'un encadrement spécifique pour les cours de "Techniques d'expression écrites" 2 et 3 et "Littérature française + Analyse textuelle II". Ceci nous semble se justifier par la difficulté spécifique que pose l'expression écrite (et ensuite la traduction) dans une langue tierce. Les exigences finales sont les mêmes.</i></p>
11	4.	4.1. § 3	<p>Les possibilités de promotion sont très limitées au sein du corps enseignant, et ne sont pas soutenues par des évaluations périodiques.</p> <p><i>Les procédures de promotion existantes ne prévoient plus d'évaluation pédagogique car, précédemment, cela avait donné lieu à des recours.</i></p> <p>Le nombre de docteurs a baissé durant les dernières années</p> <p><i>Les possibilités de promotion sont malheureusement limitées pour des raisons financières.</i></p> <p>Bien peu de mesures d'encouragement à la recherche et au doctorat ont été prises en vue de l'intégration à l'ULB.</p> <p><i>En décembre 2011, le Conseil d'administration de la HEB a décidé de consacrer une partie du budget patrimoine au support et au développement des activités de recherche de la HEB. Un poste de coordinateur de la recherche à mi-temps a été ouvert en août 2012. Le Collège de direction de la HEB a décidé de consacrer, en 2013-2014, une partie de son budget « recherche » à l'attribution d'heures dédiées à la recherche, pour les enseignants développant un projet correspondant à une série de critères (cf. RAE, pp. 38-39).</i></p> <p><i>Par ailleurs, un Doctorat en traductologie a été créé en 2007 à l'initiative d'un enseignant de l'ISTI (cf. RAE, p. 41).</i></p>

14	5.	5.1. § 1	<p>Le comité a pris connaissance du rapport d'autoévaluation et reconnaît la charge de travail. Le comité reconnaît également que le travail a été effectué à un moment qui n'était probablement pas propice à cet exercice. Il tient cependant à souligner qu'il n'est pas entièrement satisfait de ce rapport. Celui-ci comporte des erreurs factuelles qui en rendent la lecture confuse.</p> <p><i>En réponse à la demande adressée par notre institution au Comité d'experts – dans le cadre de la rédaction du droit de réponse – de préciser les erreurs factuelles ayant rendu la lecture du rapport confuse, il nous a été répondu par ceux-ci que <u>six erreurs factuelles</u> avaient rendu un <u>rapport de 93 pages</u> difficile à lire. Les types d'erreurs mentionnées sont les suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - deux erreurs de renvois à un point du rapport - un renvoi à une annexe non précisée - une annexe incomplète (que nous aurions pu compléter sans difficulté lors des entretiens avec les experts) - une erreur dans le titre d'un chapitre - une erreur concernant les années prises en considération dans le cadre de l'enquête adressée aux diplômés (quatre années au lieu de trois à la page 12 du RAE)
14	5.	5.1. § 1	<p>L'utilisation répétée du conditionnel ne permet pas de se faire une idée complète et concrète de la situation et du plan d'action.</p> <p><i>Le rapport d'autoévaluation a été rédigé dans un contexte totalement incertain, engendré par divers éléments non négligeables tels que le passage à l'ULB ou la mise en application du nouveau décret Paysage. Dans une pareille situation précaire et instable, les personnels de l'ISTI évoluent dans un climat totalement anxiogène car il est devenu extrêmement malaisé « de se faire une idée complète et concrète de la situation », dépendant de contingences externes sur lesquelles ils semblent n'avoir aucune emprise. Comment, dès lors, éviter l'utilisation répétée du conditionnel si ce n'est en prenant le parti d'un usage erroné et/ou fictif et/ou idéologique et/ou optimiste de l'indicatif présent ou futur ?</i></p>
16	En synthèse		<p><i>L'analyse SWOT réalisée par la Commission Qualité ISTI reprend toute une série de points positifs qui ont pu être identifiés et qui ne sont absolument pas repris dans le rapport préliminaire des experts. La Commission Qualité ISTI s'étonne de cet état de fait.</i></p>

Nom et signature de la Directrice de Catégorie
Traduction-Interprétation - ISTI

Flaviane COESSENS


Nom et signature de la Coordonnatrice Qualité ISTI

Véronique PIROTTE


Nom et signature de la Coordonnatrice Qualité HEB

Aline Durieux
